



Liste des délibérations soumises au vote lors du Conseil Municipal du 27 mars 2025

Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, les points suivants ont été abordés lors du Conseil Municipal du 27 mars 2025.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025 :

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations à adopter :

1. Compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire par le Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé par Monsieur le Maire prend acte des décisions signées par le Maire en vertu de ses délégations.

2. Bilan annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur le Maire, après en avoir débattu en séance, prend acte que seul MARTEL Isabelle et KAPHAN Régis ont suivi respectivement les formations suivantes sur l'exercice 2024 : « Agir avec les réseaux sociaux » avec la société LIBRA FORMATION SAS du 27/11/2024 au 02/12/2024 et « Formation aux outils de gestion de crise PREDICT » avec le SMIAGE le 1^{er} octobre 2024.

3. Urbanisme / Foncier - Cession de 355 m² du domaine public situé entre les parcelles A n°248 et A n° 22 situé Plan Grimon (Rapporteur : Monsieur Richard HEMAIN)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Richard HEMAIN, 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et Domaine public, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et gestion du Domaine Public » en date du 17/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession d'une emprise de 355 m² du domaine public à ESCOTA au prix d'un euro symbolique non recouvrable.

4. Budget communal - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2024 (Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Régis KAPHAN, 5^{ème} Adjoint au Maire, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24 mars 2025, après présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024, après en avoir délibéré et par 19 voix pour et 2 voix contre (celles de BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne et REGGLIANI Patrick), constate les identités de valeurs, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et adopte hors de la présence de Monsieur le Maire lequel se sera retiré au moment du vote, ayant assisté à la discussion, le Compte Financier Unique (CFU) 2024.

5. Budget communal - Bilan des acquisitions et cessions exercice 2024

(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Régis KAPHAN, 5ème Adjoint au Maire délégué aux finances, budget et aux marchés publics, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le bilan des acquisitions et cessions au titre de l'année 2024 tel que ci-dessus présenté, précise que ce bilan est annexé au Compte Financier Unique 2024 de la commune.

6. Budget communal - Affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024

(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024, vu l'instruction budgétaire comptable M 57, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique (CFU) fait apparaître un excédent de fonctionnement déterminé de la façon suivante :

1 – Détermination du résultat de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement	3 915 032,67 €
- Dépenses de fonctionnement	2 988 997,15 €
- Résultat de l'exercice 2024	926 035,52 €
- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	107 118,64 €
- Résultat à affecter	1 033 154,16 €

2 – Détermination du résultat d'investissement

- Recettes d'investissement	1 733 305,58 €
- Dépenses d'investissement	1 906 926,31 €
- Résultat d'investissement 2024 (besoin de financement)	- 173 620,73 €
- Résultat d'investissement antérieur reporté	239 509,69 €
- Résultat d'investissement cumulé (a)	65 888,96 €

3 – Restes à réaliser au 31 décembre 2024

- Recettes	366 221,00 €
- Dépenses	373 497,24 €
- Solde (besoin de financement) (b)	- 7 276,24 €

L'excédent de financement de la section d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser, s'élève donc à (a) + (b) : **58 612,72€**.

Après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	926 035,52 €
Résultat antérieur reporté	107 118,64 €
Résultat à affecter	1 033 154,16 €
Affectation de résultat :	
1- R1068 en réserves en investissement	900 000,00 €
2- R 002 Report en fonctionnement	133 154,16 €
Résultat d'investissement à reporter :	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	65 888,96 €

7. Budget communal - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Régis KAPHAN, 5^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, Budget, Marchés publics, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 2 voix contre (celles de BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne et REGGIANI Patrick) et 4 abstentions (celles de REMY Josette, DOLLET Bertrand, MASBOU Bernard et FLORI Alexandre), décide de fixer les taux communaux pour l'exercice 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe foncière bâti (TFPB)	35.55%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	81.29%
Taxe d'habitation	9.97%

8. Budget communal - Approbation du Budget Primitif 2025
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Régis KAPHAN, 5^{ème} Adjoint au Maire délégué aux finances, budget et aux marchés publics, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après avoir pris connaissance du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 2 voix contre (Celles de BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne et REGGIANI Patrick) et 3 abstentions (celles de REMY Josette, DOLLET Bertrand et MASBOU Bernard) adopte le Budget Primitif 2024 section de fonctionnement tel que proposé, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 2 voix contre (Celles de BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne et REGGIANI Patrick) et 3 abstentions (celles de REMY Josette, DOLLET Bertrand et MASBOU Bernard) adopte le Budget Primitif 2024 section d'investissement tel que proposé et autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein du budget, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

investissement			
		depenses	recettes
vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 197 673,93 €	4 139 061,21 €
		+	-
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR) N-1	373 497,24 €	366 221,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		65 888,96 €
	=	=	=
	total de la section d'investissement	4 571 171,17 €	4 571 171,17 €

fonctionnement			
		depenses	recettes
vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 889 530,16 €	3 756 376,00 €
		+	-
reports	002 Resultat de fonctionnement reporté		133 154,16 €
	=	=	=
	total	3 889 530,16 €	3 889 530,16 €

	depenses	recettes
total budget	8 460 701,33 €	8 460 701,33 €

**9. Budget communal - Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Régis KAPHAN, 5^{ème} Adjoint au Maire délégué aux finances, budget et aux marchés publics, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 12 500 € et précise que les crédits correspondants ont d'ores et déjà été inscrits au Budget Primitif 2025 voté lors de cette même séance.

**10. Budget communal – Subvention de fonctionnement aux associations
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé par Monsieur Régis KAPHAN, 5^{ème} Adjoint au Maire délégué aux finances, budget et aux marchés publics, après 24/03/2025, après avis de la commission « Vie associative, Culture, Jeunesse et Sport » du 24/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés étant précisé que HOUPLON Sylvain ne prend pas part au vote pour l'association ART'DRETS'DANSE, que KAPHAN Florence et KAPHAN Régis ne prennent pas part au vote pour l'association REGAIN de l'Estérel, que Monsieur le Maire, SANCHEZ Jacqueline, BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne et DOLLET Bertrand ne prennent pas part au vote pour l'association CAOS, que HOUPLON Sylvain ne prend pas part au vote pour l'association Comité des Fêtes des Adrets, que DIAFERIO Juliette et MOULIN Laurence ne prennent pas part au vote pour l'association GUTENBERG, que DIAFERIO Juliette et HOUPLON Sylvain ne prennent pas part au vote pour l'association Loisirs Arts Cultures (LAC), décide d'attribuer les subventions définies ci-dessous :

Nom des Associations ou Organismes	Montants en euros
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 500 €
ART'DRETS'DANSE	1 000 €
Association Sportive Estérel Foot (ASE)	10 000 €
Regain de l'estérel	500 €
C.A.O.S (Comité d'action des Œuvres Sociales)	22 000 €
Comité des Fêtes des Adrets	13 400 €
Crèche Les bambins des Estérets	15 000 €
Estérel Club Cycliste Adréchois (ECCA)	1 500 €
GUITARE ESTEREL	500 €
GUTENBERG	500 €
Loisirs Arts Cultures (LAC)	1 000 €
SAKURA DOJO	500 €
RESERVE	4 500 €
TOTAL	72 900 €

Et précise que les crédits correspondants ont d'ores et déjà été inscrits au Budget Primitif 2025 voté lors de cette même séance.

**11. Achat d'un nouveau véhicule pour la Police Municipale - Demande de subvention
(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur KAPHAN, 5^{ème} Adjoint au Maire délégué aux finances, budget et aux marchés publics, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la Police Municipale pour un montant de 29.291,79 € H.T. soit 34.850,00 € T.T.C., autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Régional pour un montant de 23.433,43 € représentant 80% de la dépense subventionnable et précise que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2025.

**12. Création d'un nouveau Padel – Demande de subventions
(Rapporteur : Monsieur Richard HEMAIN)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur HEMAIN Richard, 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et Domaine public, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de création d'un 3^{ème} PADEL pour un montant de 103.580,00 € H.T. soit 124.296,00 € T.T.C., autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Padel Tennis Club des Adrets de l'Estérel d'un montant de 60.000,00€ représentant 57,9% de la dépense subventionnable H.T., autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Fond d'Initiative Cantonale (FIC) 2025 d'un montant de 20.000,00€ représentant 19,3% de la dépense subventionnable H.T., et précise que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2025.

**13. Mise aux normes du chemin des 3 vallons dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF) - Demande de subventions
(Rapporteur : Monsieur Richard HEMAIN)**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur HEMAIN Richard, 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Voirie et Domaine public, après avis de la Commission « Finances, Budget, Commande publique » en date du 24/03/2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la réalisation de la première opération de mise aux normes du chemin des 3 Vallons consistant à supprimer les 2 épingles à cheveux pour un montant de 86.060,00€ H.T. soit 103.272,00 € T.T.C., autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Fond d'Initiative Cantonale (FIC) 2025 d'un montant de 60.000,00€ représentant 69,7% de la dépense subventionnable H.T. et précise que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait aux Adrets de l'Estérel,

Le 3 avril 2025

**La secrétaire de séance,
KAPHAN Florence**

**Le Maire,
KLINHOLFF Jean-Pierre**

